

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION
FINANCES - SYNTHESE
Du Mercredi 13 Septembre 2017 à 18 h 00**

Membres	Commune	Présents	Absents / Excusés
Bernard BATTAULT	AUXEY DURESSSES	X	
Christian BRESSOULALY	VAL-MONT		X
Jean-François CHAMPION	BEAUNE	X	
Maurice CHAPUIS	ALOXE CORTON		
Philippe DIDAILLER	CHAGNY 2eme VP	X	
Alexis FAIVRE	BEAUNE	X	
Patrick FERRANDO	CHAGNY 1 ^{er} VP	X	
Thibaut GLOAGUEN	BEAUNE	X	
Fabrice JACQUET	BEAUNE		X - Pouvoir M. CHAMPION
Marie Odile LABEAUNE	BEAUNE <i>Secrétaire</i>	X	
Thierry LAINE	MAVILLY MANDELOT		
Vincent LUCOTTE	LADOIX SERRIGNY	X	
Patrick MANIERE	BAUBIGNY	X	
Jean MAREY	VIGNOLES	X	
Bernard NONCIAUX	PULIGNY MONTRACHET		X
Christian POULLEAU	MOLINOT		
Michel QUINET	SAINTE MARIE LA BLANCHE	X	
Jean Pierre REBOURGEON	MERCEUIL		X
Gérard ROY	AUBIGNY la RONCE	X	
Antoine TRIFFAULT-MOREAU	BEAUNE		
Membres invités			
Xavier COSTE	BEAUNE	X	
Jean Luc BECQUET	BEAUNE		
Denis THOMAS	MEURSAULT		
Pierre BOLZE	BEAUNE		
Claude CORON	NOLAY		
Jean Paul ROY	MEURSANGES		
Collaborateurs qualifiés			
Jean François PONS	DGS	X	
François CUREZ	DGA	X	
Héloïse MERCIER	Service Juridique	X	
Sébastien DUCHARNE	Directeur Finances	X	
François BOURGUENOLLE	Directeur Environnement	X	

La séance est ouverte à 18 heures.

La présidence est assurée par M. FERRANDO

RAPPORT N°1 – ORGANISATION DES SERVICES

M. PONS présente le rapport.
Le rapport est validé à l'unanimité.

RAPPORT N°2 – RAPPORT ANNUEL DEVELOPPEMENT DURABLE

M. CUREZ présente le rapport.
M. ROY demande si ce rapport aura un impact sur Natura 2000 notamment. M. CUREZ précise qu'il n'aura pas d'impact direct mais peut permettre néanmoins d'orienter le débat autour de ces aspects, bien que le rapport concerne l'ensemble des activités de la CABCS.
Cependant, le fait que la CABCS gère l'animation de zones NATURA, contribue à lui donner de bons résultats en matière de développement durable.
Le rapport est acté.

RAPPORT N°3 – CESSION DU CONTRAT DSP MULTI ACCUEIL CHAGNY

M. CHAMPION présente le rapport.
M. MANIERE précise que la fusion-absorption de ces sociétés semble très complexe, et fait part de ses craintes quant à trouver des responsables le cas échéant.

Le rapport est acté. M. CHAMPION précise toutefois qu'il convient de prendre une décision et non simplement acter le rapport, notamment dans le cadre de la reprise des contrats.
Mme MERCIER précise que c'est effectivement une décision, qui pourrait entraîner d'ailleurs une indemnisation en cas de refus.
Les membres de la commission restent sur une prise d'acte du rapport.

RAPPORT N°4 – RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (01-01-2018 / 31/12/2021)

M. PONS présente le rapport.
M. MANIERE souhaiterait que l'on précise à nouveau les objectifs de la politique enfance et petite enfance menée par la CABCS. M. PONS demandera à ce que ces précisions soient effectuées lors de la présentation orale du rapport.
M. CHAMPION note que les familles participent peu par rapport au coût du service.
Le rapport est validé à l'unanimité.

RAPPORT N°5 – RENOVATION ENERGETIQUE : PROLONGATION AIDES RENO

M. CUREZ présente le rapport.
M. ROY demande si ce dispositif va s'arrêter après la période contractuelle. M. CUREZ précise qu'il n'y aurait plus d'aides TEPCV et que si l'opération était maintenue elle devra être financée en globalité par la CABCS.
M. QUINET précise toutefois qu'en principe le dispositif TEPCV devrait être poursuivi par l'Etat. Il ajoute en outre que les personnes les plus faibles économiquement et socialement ne peuvent pas ou peu bénéficier de ces aides car elles n'ont pas les moyens financiers de réaliser les travaux, les aides étant relativement faibles par rapport au coût.
Le rapport est validé à l'unanimité.

RAPPORT N°6 – BAILLEURS SOCIAUX : SIGNATURE DES CONVENTIONS D'UTILITE SOCIALE 2018 – 2023 D'ORVITIS, DE L'OPAC DE SAONE ET LOIRE ET DE VILLEO

M. CUREZ présente le rapport.

M. QUINET demande pourquoi SIC Habitat n'est pas cosignataire de ces conventions.

M. CUREZ précise qu'ils n'ont pas dû s'engager dans le processus à ce stade. M. QUINET ajoute que l'on pourrait les inciter à rentrer dans ce dispositif.

Il lui est précisé que ce dispositif est obligatoire et que SCIC va devoir s'y conformer.

Le rapport est validé à l'unanimité.

RAPPORT N°7 – ATTRIBUTION DU CONTRAT DE DSP EAU POTABLE

M. COSTE présente le rapport.

M. COSTE précise que la finalisation de BS1 est une nécessité pour l'agglomération afin de répondre à l'ensemble des besoins en eau, notamment pour la viticulture.

M. MANIERE demande si des primes sont prévues à l'amélioration des taux de rendement des réseaux. M. COSTE précise qu'il y a des pénalités en cas de non-respect des objectifs mais pas de primes d'amélioration.

M. MANIERE ajoute que la hausse moyenne du tarif est à relativiser car l'impact n'est pas le même sur les différentes communes.

M. DIDAILLER fait part de son étonnement concernant le taux d'emprunt de 5% mentionné par VEOLIA. M. COSTE confirme ce point en précisant que c'est aussi l'une des raisons pour laquelle la CABCS souhaite prendre en charge une partie de l'investissement de BS1, en empruntant à des taux plus intéressants le cas échéant. M. CHAMPION précise toutefois qu'il s'agit d'un taux de rémunération et non du taux réel d'emprunt.

M. MANIERE note que la télé-relève n'a pas été retenue. M. COSTE précise qu'elle n'a pas été retenue à ce stade mais qu'un avenant est possible en cours de contrat. M. QUINET s'étonne que le coût soit plus important que la relève classique. M. CHAMPION précise que l'ensemble des communes ne sont pas prêtes pour la mise en place, mais qu'elle pourra se faire en cours de contrat, l'objectif étant que la mise en place concerne l'ensemble des communes et pas seulement une partie.

M. MANIERE demande qui sera chargé du suivi de la DSP. M. PONS répond que ce sera le service concerné en charge de l'eau.

Il lui est précisé que ce contrôle est déjà assuré par les services de la CABCS ; des réunions mensuelles (voire, hebdomadaires) sont programmées avec le fermier qui a également l'obligation de fournir un rapport financier chaque année. Ce rapport fait l'objet d'une présentation en CCSPL.

M. COSTE précise qu'initialement la CABCS avait prévu dans son PPI la construction de BS1 à hauteur de 4 millions d'euros, qui passeront à 1,4 millions dans le cadre de cette DSP.

Le rapport est validé avec 2 abstentions.

Départ de M. QUINET

RAPPORT N°8 – COEFFICIENT TASCOM

M. CHAMPION présente le rapport.

Le rapport est validé avec un maintien du taux à 1,15, avec 1 voix contre.

RAPPORT N°9 – REPRISE ACTIF ET EXCEDENT ASSAINISSEMENT CHANGE

M. CHAMPION présente le rapport.

M. MANIERE précise que d'autres communes que CHANGE avaient délibéré afin de conserver leurs excédents, notamment MEURSAULT. Les autres membres de commission mentionnent ne pas avoir souvenir de cela.

M. BOURGUENOLLE précise que les installations générales sont plutôt en bon état.

Le rapport est validé à l'unanimité avec reprise des excédents par la CABCS.

RAPPORT N°10 – TARIFS TAXE DE SEJOUR 2018

M. CHAMPION présente le rapport.

M. MANIERE demande ce qui va être fait concernant les locations « Airbnb ». M. CHAMPION répond que pour le moment les actions sont limitées, notamment du fait de la loi existante et des possibilités techniques.

Les membres de la commission proposent un maintien des tarifs pour 2018.

Le rapport est validé à l'unanimité.

RAPPORT N°11 – DECISION MODIFICATIVE N°2 SEPTEMBRE

M. CHAMPION présente le rapport.

M. MANIERE note que l'estimation de départ du projet de la « Cabotte » est augmentée de 18%, et que les prévisions sont plutôt erronées. Concernant les déchetteries, il demande ce qui justifie l'extension de celle de NOLAY. M. COSTE répond que ces travaux sont justifiés par la fréquentation et l'accueil des nouvelles filières. M. BOURGUENOLLE précise que les précédents travaux visaient la mise aux normes notamment en termes de sécurité.

Le rapport est validé. M. MANIERE ne prend pas part au vote.

Le Président,
Signé
Patrick FERRANDO

La Secrétaire,
Signé
Marie Odile LABEAUNE